

Comité d'experts spécialisé CES Eaux - CES EAUX 2021-2024

Procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2023

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).*

Étaient présents le 7 novembre 2023 :

Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Jean BARON, Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Bruno COULOMB, Monsieur Christophe DAGOT, Madame Sabine DENOOZ, Madame Isabelle DUBLINEAU, Monsieur Matthieu FOURNIER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Madame Nathalie GARREC, Monsieur Johnny GASPERI, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean-Louis GONZALEZ, Monsieur Olivier HORNER, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Michel JOYEUX, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Christophe MECHOUK, Monsieur Laurent MOULIN, Madame Fabienne PETIT, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Michèle TREMBLAY

Coordination scientifique de l'Anses

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau.

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Frédéric FEDER, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Monsieur Damien MOULY

Présidence

Monsieur Gilles BORNERT assure la présidence de la séance.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :
« Avis relatif à une demande d'autorisation d'utilisation d'un procédé mettant en œuvre des membranes d'osmose inverse basse pression "TORAY TEP-HA" pour le traitement de 26 pesticides et métabolites en vue de la production d'eau destinée à la consommation humaine » (saisine 2023-SA-0148).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Avis relatif à une demande d'autorisation d'utilisation d'un procédé mettant en œuvre des membranes d'osmose inverse basse pression "TORAY TEP-HA" pour le traitement de 26 pesticides et métabolites en vue de la production d'eau destinée à la consommation humaine

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 27 experts sur 30 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie le 17 juillet 2023 par la Direction générale de la santé (DGS) pour la réalisation de l'expertise suivante : "Demande d'avis relatif à une demande d'agrément de la membrane d'osmose inverse basse pression "TORAY TEP-HA" pour le traitement de 26 pesticides et métabolites pour la production d'eau destinée à la consommation humaine".

Le titre initial de la saisine « *Demande d'avis relatif à une demande d'agrément de la membrane d'osmose inverse basse pression "TORAY TEP-HA" pour le traitement de 26 pesticides et métabolites pour la production d'eau destinée à la consommation humaine* », a été reformulé comme ci-après : « *Demande d'avis relatif à une demande d'autorisation d'utilisation d'un procédé mettant en œuvre des membranes d'osmose inverse basse pression « TORAY TEP-HA » pour le traitement de 26 pesticides et métabolites en vue de la production d'eau destinée à la consommation humaine* ».

L'Anses a confié l'expertise à deux experts rapporteurs dont les travaux ont été présentés au CES « Eaux » le 3 octobre 2023. Les travaux ont été présentés pour validation finale au CES « Eaux » lors de la séance du 7 novembre 2023.

Les échanges lors des réunions du groupe de rapporteurs et en séance du CES « Eaux » ont principalement porté sur la terminologie ainsi que sur les conditions de réalisation des essais-pilote, et en particulier sur :

- la simulation de deux étages de filtration ;
- l'étape de saturation du pilote et de la membrane ;
- les concentrations de dopage ;
- l'homogénéité du bac d'alimentation ;
- les analyses réalisées.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les 27 experts présents au moment de la délibération adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à une demande d'autorisation d'utilisation d'un procédé mettant en œuvre des membranes d'osmose inverse basse pression "TORAY TEP-HA" pour le traitement de 26 pesticides et métabolites en vue de la production d'eau destinée à la consommation humaine.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

M. Gilles BORNERT
Président du CES EAUX 2021-2024